

La qualité de l'eau de mon puits

En mai 2019, la Municipalité a invité les citoyens de Saint-Élie à faire analyser gratuitement leur eau de consommation provenant d'un puits privé dans le cadre du projet *Qualité de l'eau des puits privés de la Mauricie*. L'objectif principal de ce projet qui s'étalait sur un an était de sensibiliser, éduquer et accompagner les propriétaires de puits privés de la région de la Mauricie quant à une meilleure gestion de leurs puits. Un rapport a été produit : OBVRLY, 2020. *Qualité de l'eau des puits privés de la Mauricie - Bilan de la phase 2 - 2019*. On peut le consulter sur le [site de l'organisme](#).

557 domiciles ont été échantillonnés dont 72 à Saint-Élie

Sur les territoires de l'OBVRLY, la SAMBBA, la CAPSA et AGIR Maskinongé, 762 personnes se sont inscrites. Un tirage au sort a été réalisé parmi les inscriptions valides répartis géographiquement sur 36 municipalités de ces territoires. Durant l'été 2019, 557 rencontres à domicile ont été réalisées et autant d'échantillons d'eau ont été acheminés vers un laboratoire accrédité pour analyse dont 72 à Saint-Élie. **Les résultats ont mis en évidence que 38 % des échantillons** (41 % des puits de surface et 13 % des puits artésiens) **étaient non conformes pour au moins un des quatre paramètres bactériologiques analysés.**

La qualité de l'eau de mon puits et mes responsabilités

Les propriétaires de puits privés ont la responsabilité légale de s'assurer que l'eau de leur puits satisfait aux normes de qualité de l'eau potable, toutefois ils n'ont pas l'obligation de faire analyser leur eau.

Source : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/index.htm#qualite>

Les échanges avec les participants au projet ont permis de constater qu'il y a un manque généralisé d'information chez les propriétaires de puits. La plupart sont peu conscients du risque de contamination associé à leur ouvrage de captage d'eau individuel. Sur les 557 propriétaires rencontrés, seuls 4 réalisaient systématiquement les analyses annuelles au printemps et à l'automne comme recommandées par les autorités publiques. La majorité des participants ne connaissaient pas ces recommandations et en l'absence de laboratoire accrédité dans la région, plusieurs trouvaient fastidieux d'organiser l'échantillonnage et l'analyse de leur eau.

Améliorer le suivi de la qualité de l'eau provenant d'un puits ?

À la lumière de ces résultats, il apparaît important de nous interroger sur la façon la plus efficace d'agir pour améliorer la protection de la santé de nos citoyens et la qualité de l'eau de consommation provenant d'ouvrages de captage d'eau individuels et de réduire, voire d'éliminer, les contraintes logistiques liées à ces analyses.

Tout en maintenant la responsabilité actuelle des propriétaires à l'égard de la qualité de leur eau et du financement des analyses, une stratégie concrète d'accompagnement municipal serait-elle nécessaire ? Notre municipalité a pris en charge la vidange des fosses septiques. Un modèle semblable pourrait-il s'appliquer aussi à la gestion de la qualité de l'eau des puits privés ?

Pour aller plus loin

Quatre capsules vidéos : protocoles d'échantillonnage et de désinfection d'un puits, pourquoi faire analyser l'eau de son puits et bilan du projet en Mauricie

<https://www.obvrlly.ca/19-projet-puits-prives>

Propriétaires de puits, votre eau est-elle potable ?

https://docs.wixstatic.com/ugd/0b7df5_5859a00bb7414979b244f6335d2a84f2.pdf